

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU NEUF NOVEMBRE DEUX MIL VINGT-DEUX

L'An deux mil vingt-deux le neuf Novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04/11/2022, s'est réuni à la Salle du Bourg, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - GUEST Iona - RASPAUD Stéphane - PASQUALIN Côme - HURTEVENT Jean-Serge - AUCHER Valérie - VANWATERLOO Damien.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS : BABIN Sophie qui donne pouvoir à PARMENTIER Rodolphe, HARDOUIN Jean-Pierre qui donne pouvoir à MENEAU Jean-Claude, RIBEIRINHO Valérie qui donne pouvoir à FERNANDES Anne-Sophie et DELÉPINE Fabienne qui donne pouvoir à AUCHER Valérie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUEST Iona

Monsieur le Maire annonce l'ajout de deux point à l'ordre du jour :
CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET
ACQUISITION PARCELLE ZK 43
Le Conseil Municipal approuve.

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 05 OCTOBRE 2022 est approuvé.

I - ADMISSION EN NON VALEURS DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur le Trésorier sollicite, pour l'exercice 2022, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Pour l'ensemble de ces demandes, Monsieur le Trésorier a justifié le motif d'irrecouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées.

Les listes adressées présentent une synthèse avec indication des catégories de produits et des années.

Les admissions en non-valeur s'élèvent globalement à 1 880,89 €, les créances correspondent à des factures d'eau potable et assainissement et taxe O.M. (2013 à 2020).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrecouvrables pour l'exercice 2022 présentées ci-dessus, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget principal.

Après avoir délibéré, à main levée à l'unanimité (19 pour) le Conseil Municipal ;

ADMET en non-valeur la somme de 1 880,89 €

INSCRIT l'ajustement des crédits au budget (article 6541)

N° 2022-083 Publiée le 18/11/2022 reçue en Préfecture le 18/11/2022

II - BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2022-003

Monsieur le Maire présente les modifications à apporter au budget communal :

Désignation	Dépenses	Recettes
6541 : Provisions	+ 400 €	
6817 : Provisions	+ 2 100 €	
6413 : Personnel Non titulaire	+ 7 000 €	
6450 : Charges de sécurité sociale et prévoyance	+ 3 500 €	
6470 : Autres charges sociales	+ 1 000 €	
741121 : Dotation Solidarité Rurale		+ 11 000 €
752 : Revenus des immeubles		+ 3 000 €
Total section de Fonctionnement	+ 14 000 €	+ 14 000 €
2188-76 : Mobilier et Matériels	+ 5 500 €	
231-83 : Bâtiments Communaux	- 5 500 €	
Total section d'Investissement	0 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à main levée unanimement (19 pour) ;
VOTE la décision modificative n° 2022-003 présentée.

N° 2022-084 Publiée le 18/11/2022 reçue en Préfecture le 18/11/2022

III - BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2022-004

Travaux en régie Fonds de concours 2022 - Mise en valeur des patrimoines sur les circuits de randonnées :

Compte	Libellé	Recettes	Dépenses
722/042	Immobilisations corporelles	+ 1 303,70 €	
023	Virement à Section Investissement		+ 1 303,70 €
	Total Fonctionnement	+ 1 303,70 €	+ 1 303,70 €
2151/040	Voirie / Fonds de concours 2022		+ 1 303,70 €
021	Virement de Section Fonctionnement	+ 1 303,70 €	
	Total Investissement	+ 1 303,70 €	+ 1 303,70 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, à main levée (19 pour) ;
VOTE la décision modificative n° 2022-004 (ci-dessus).

N° 2022-085 Publiée le 18/11/2022 reçue en Préfecture le 18/11/2022

IV - EUROVIA – ACTUALISATION DES PRIX DU MARCHÉ TRAVERSE AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire donne lecture de l'actualisation des prix des travaux de la traverse d'agglomération, qui s'élève + 10,30 %, soit 25 901,23 € (situations 1 à 3 : + 18 916,25 € et situation 4 : + 6 984,98 €).

Il rappelle les problèmes rencontrés, les reprises à faire et les finitions, Le paiement de la situation n°4 est suspendu en attendant.

Une demande de modification de la dernière tranche a été demandée :

- reprise de la rue de Saché jusqu'au plateau surélevé avec accord du Conseil Départemental (qui prend en charge couche de roulement)
- retrait du parvis de la Mairie
- retrait de la venelle derrière la mairie

V - REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS

Madame Anaïs SZYMAN a effectué des achats sur AMAZON pour les décorations du repas des anciens (21,02 € + 24,95 € + 9,90 € + 8,99 € + 29,80 € + 11,85 €) pour le compte de la mairie pour un montant total de 106,51 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement à main levée,

ACCEPTE de rembourser la somme de 106,51 € à Madame Anaïs SZYMAN.

N° 2022-086 Publiée le 18/11/2022 reçue en Préfecture le 18/11/2022

VI - C.C.T.V.I. – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EAU POTABLE

Variations en 2020 + 2,4 % et en 2021 + 2,7 % pour VEOLIA, la CCTVI n'a pas augmenté.

Vu le du Code Général de Collectivités Territoriales et conformément à son article L.2224-5,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service eau potable 2021 de la C.C.T.V.I.

Considérant le rapport présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité (19 pour) ;

APPROUVE le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service eau potable de la C.C.T.V.I.

N° 2022-087 Publiée le 18/11/2022 reçue en Préfecture le 18/11/2022

Côme PASQUALIN demande où va l'eau de rinçage des charbons actifs de l'unité de dépollution de la Rousselière ? *La question sera posée à VEOLIA.*

VII - C.C.T.V.I. – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

+ 5,2% d'abonnés en 2021 pour - 26% de consommation, et + 2,4 % du tarif de VEOLIA et sans augmentation pour la CCTVI.

Vu le du Code Général de Collectivités Territoriales et conformément à son article L.2224-5,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2021 de la C.C.T.V.I.

CONSIDÉRANT le rapport présenté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée unanimement (19 pour) ;

APPROUVE le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la C.C.T.V.I.

N° 2022-088 Publiée le 18/11/2022 reçue en Préfecture le 18/11/2022

Le rapport d'assainissement non collectif n'a pas été reçu, ce point sera voté en décembre.

VIII - C.C.T.V.I. - CONVENTION OCCUPATION PARTIELLE DES LOCAUX AFFECTÉS A L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « ACCUEIL DE LOISIRS DE CHEILLÉ »

Monsieur le Maire rappelle qu'à la réception de la convention de cogestion des locaux mis à disposition des accueils de loisirs de CHEILLÉ en mars 2022, des inadéquations sont apparues entre les coûts réels d'entretien et le montant du transfert de charges. Suite à la réunion d'échanges entre les services du 25 mai 2022, et le courrier reçu de la C.C.T.V.I. le 21 octobre dernier qui arrête les nouvelles dispositions comme suit :

- mises à disposition ; du restaurant scolaire pour 3 060 €/an (gouter de la garderie) et du préfabriqué pour 2 525 €/an (garderie périscolaire) revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux,
- prise en compte d'une heure de préparation, par semaine et par agent soit 108 heures, qui seront intégrées à la refacturation de mise à disposition du personnel communal,

Considérant ces nouvelles dispositions, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour approuver la convention de mises à disposition des préfabriqué et restaurant scolaire pour l'accueil de la garderie périscolaire et l'intégration d'une heure de préparation/semaine scolaire/agent au décompte de refacturation de la mise à disposition du personnel communal au service de garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal après délibéré à main levée à l'unanimité (19 pour) ;

APPROUVE l'intégration de 108 heures de temps de préparation au décompte de refacturation de mise à disposition du personnel communal au service garderie,

ACCEPTE les termes de la convention présentée,

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

N° 2022-089 Publiée le 18/11/2022 reçue en Préfecture le 18/11/2022

IX - C.C.T.V.I. – APPROBATION RAPPORT DE LA CLECT DU 07/06/2022 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ENFANCE JEUNESSE » DES COMMUNES DE LA CHAPELLE AUX NAUX ET DE LIGNIERES DE TOURAINE

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1690 nonies C,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 7 Juin 2022 relatif au transfert de la compétence « enfance jeunesse » des Communes de LA CHAPELLE AUX NAUX et de LIGNIERES DE TOURAINE,

Considérant que le Conseil Municipal doit approuver le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par son Président,

Considérant que le rapport de la CLECT a été transmis le 11 juillet 2022 à la Commune de CHEILLÉ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à main levée (19 pour) ;

APPROUVE le rapport de la CLECT du 07/06/2022 relatif au transfert de la compétence « enfance jeunesse » des Communes de LA CHAPELLE AUX NAUX et de LIGNIERES DE TOURAINE.

N° 2022-090 Publiée le 18/11/2022 reçue en Préfecture le 18/11/2022

X - ORGANISATION MARCHÉ DE NOËL

Informations prises auprès du service culturel de Montbazon, qui a l'expérience de l'organisation des marchés de Noël.

Il n'y a pas de démarches administratives spécifiques. C'est un évènement à l'initiative de la Commune toute personne professionnelle ou privée peut venir vendre ses produits (charge à elle de faire ses déclarations fiscales). Il n'y a pas besoin d'arrêté sauf si utilisation de la voirie publique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs. En effet, le dernier agent parti est en détachement et sur son poste il ne peut y avoir de recrutement statutaire (le temps de la procédure). Seul un agent sous contrat à durée déterminée de deux ans peut être nommé. Afin d'être en règle avec le statut il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet.

XI - DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'en application de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet.
 - Que cet agent assurera les tâches (d'adjoint technique polyvalent d'entretien voirie, espaces verts, bâtiments) qui lui seront confiées à temps complet,
 - Que cet emploi sera pourvu en application du décret n° 87-1109 en date du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,
- Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet.

Le Conseil Municipal

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,
- Vu le décret n° 2016-596 du 12/05/2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2016-604 du 12/05/2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité (19 pour) ;

DÉCIDE :

- de créer un poste d'**Adjoint Technique Territorial** à temps complet, **à compter du 1^{er} Décembre 2022.**
- de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget, chapitre 012, article 6411,

N° 2022-091 Publiée le 18/11/2022 reçue en Préfecture le 18/11/2022

XII - ACQUISITION PARCELLE ZK 43

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la proposition d'achat faite aux propriétaires de la parcelle ZK 43.

Celles-ci ont répondu favorablement et proposé 4 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (19 pour) ;

DÉCIDE d'acquérir la parcelle ZK 43 de 7 690 m² appartenant à Mme HEGRON épouse AURIAULT Sophie et à Mme HEGRON Caroline

ACCEPTE le prix proposé de 4000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document afférent

N° 2022-092 Publiée le 18/11/2022 reçue en Préfecture le 18/11/2022

XIII - DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

05/10/2022 : ITC : 487,50 € (Feuille du chêne octobre)

14/10/2022 : CHAUVREAU : 378,08 € (remplacement tempstop urinoirs, lavabos)

14/10/2022 : CHAUVREAU : 2 274,63 € (remplacement wc, lavabo, mitigeurs)

14/10/2022 : CHAUVREAU : 2 283,72 € (remplacement mitigeur, appliques, robinets)

14/10/2022 : JLD Trading : 1 080 € (défibrillateur salle poly)

20/10/2022 : PLG : 66,37 € (produits cantine)

20/10/2022 : CERICOOK : 131 € (disque trancheur)

22/10/2022 : PLG : 587,80 € (produits cantine)

22/10/2022 : PLG : 1 112,13 € (produits école)

22/10/2022 : JML Technology : 2 908 € (Ecran TV, moniteur, écran ordi, caméra)

24/10/2022 : AFTRAL : 1 146 € (CACES R482 engins de chantier cat A et C1)

24/10/2022 : AFTRAL : 93 € + 55 € (AIPR)

24/10/2022 : DALKIA : 304,01 € (vase expansion chaufferie mairie)

04/11/2022 : TPPL : 14 900 € (PATA 2022)

07/11/2022 : POLI-PNEUS : 215,40 € (pneus MASTER)

07/11/2022 : MANSARD A. : 540 € (manège pour fête de Noël)

8) « D'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal le droit de préemption défini par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire (alinéa 15 de l'article L.2122-22 du CGCT) ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des déclarations d'intention d'aliéner reçues, pour lesquelles il a décidé de ne pas préempter :

- 10 rue des Vergers (AM 734)

- 57 rue de chinon/1 rue de Saché (AM 264 – AM 259)

N° 2022-093 Publiée le 18/11/2022 reçue en Préfecture le 18/11/2022

QUESTIONS DIVERSES

1 - Nouveaux horaires éclairages publics

Monsieur BADILLER rend compte du travail effectué en Commission le 8 Octobre dernier (cf ci-après page 97) et donne les propositions suivantes :

pour les hameaux : 6h30-20h

Les zones à plus forte densité : 6h-21h

Le centre : 6h-22h

A l'exposé, il apparaît que les secteurs peuvent être desservis par plusieurs armoires et dépasser les limites définies.

Zone de La Chapelle : discussions sur 5h30 à 23h00, 6h30 à 22h00 proposés

Zone campagne : 5h30 à 23h00 proposition 6h30 à 21h00

Zone Le Bourg et gros Hameaux : 5h30 à 23h00 contre proposition 6h30 à 21h00

Après réflexions, tous conviennent qu'il est difficile de corréler les directives d'économie d'énergie, les besoins réels d'éclairages et le sentiment d'égalité des administrés.

Il est décidé de retenir :

6h30 à 22h00 sur la Chapelle (armoires AA à AD) et

6h30 à 21h00 sur le reste de la Commune.

2 - RESTAUVAL – Augmentation tarifaire au 01/09/2022

Monsieur le Maire rappelle la reprise du service cantine depuis un an déjà.

La situation est plutôt bonne, les impayés ont été recouvrés à 50 % et les dernières familles sont suivies par le service contentieux du Trésor Public.

Il présente un courrier de RESTAUVAL annonçant une augmentation de 1,80 % du coût alimentaire au 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil Municipal considère cette augmentation justifiée.

3 - Implantation antenne à la Rousselière

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un article dans la NR et d'une pétition de riverains concernant l'implantation d'une antenne à la Rousselière et mettant en cause la Commune.

Il rappelle que les règles d'urbanisme du PLU ont été respectées et qu'il n'y avait aucun motif administratif pour refuser cette implantation.

Pour rappel ; il s'agit d'une Déclaration Préalable de travaux sur un terrain privé, situé dans la zone du couloir d'émission d'ondes Hertzienne du PLU.

Le dossier a été traité par le service ADS de la C.C.T.V.I. et répondait à toutes les règles définies.

Monsieur le Maire a contacté Monsieur MATHÉ et l'a informé, que son avis personnel sur le projet ne pouvait en aucun cas être un motif de refus sur le traitement de la D.P.

Il l'a aussi informé du délai et des conditions de dépôt d'un recours auprès du Tribunal Administratif, comme l'y autorise la loi.

INFORMATIONS

- Le broyage des peupleraies a été effectué, les replantations seront réalisées au printemps.
- La liquidation judiciaire de l'épicière a été faite, on a récupéré les clés du local.
On a un candidat pour une pizzeria. *A voir*
- Rappel de la cérémonie du 11 novembre (messe à 10h00)

La **Commission Finances** se réunira le **21 Novembre à 17h00** en mairie

Compte rendu comité affaires sociales du 6 octobre 2022

Présents : José Marcelino, Stéphanie Clement, Valérie Aucher, Valérie Ribeirinho, Anaïs Szyman, Martine Léon, Adèle Denis, Fabienne Delepine, Amelie Caron, Anne-Sophie Fernandes

Repas des anciens du 6 novembre

- 106 inscrits pour le moment en ajoutant les élus et invités (92 / 284 anciens)
- Le thème retenu est l'école à l'ancienne
- On glane des accessoires sur ce thème: projecteur, bibliothèque, matériel, blouse, casquette gavroche, cartable, carte, corde à sauter, jeu en bois, photos....à vos placards !
- Dispatcher les élus dans la salle ? A revoir ensemble...
- 1 signe distinctif pour les élus (vertement typique écolier, nom sur le vêtement, bonnet d'âne ? chacun peut faire son choix !
- Préparer un sketch à faire ensemble
- Dessiner une marelle
- Dessins d'enfants
- Disposer des jeux dans la salle

Colis pour les anciens

Le comité propose cette année (puisque le repas a lieu) de prendre pour les anciens qui ne viendront pas un colis tout prêt, des devis vont être demandés.

Nous aurons besoin de 58 colis doubles et 76 colis simples.

Octobre Rose

- Le 23 octobre madame Pecas nous accueillera dans son parc de la Remonière.
- Les banderoles sont prêtes, il restera le fléchage, l'affichage (récupération du matériel de l'année dernière
- Nous avons récupéré des bracelets, ballons pour le jour J...à la ligue et offerts par la ligue
- Une déambulation et une animation sont prévues dans le parc
- Fabienne Delepine (merci) fera l'animation sportive vers 11 h
- Un verre de l'amitié est prévu pour clore cette matinée (devis brioches en cours)
- Invitation gratuite, si des personnes veulent faire un don, un lien via un QR code sera à disposition ainsi qu'une tirelire donnée par la ligue qui est dispo en mairie
- Forêt des naissances
- Comptabiliser le nombre d'enfants nés en 2022 pour avoir une estimation : 17 pour le moment
- Article dans la FDC pour que les parents inscrivent leurs enfants
- Nombre d'arbres en fonction du nombre d'enfants(par mois ou saison ?)
- Plantation sur un même lieu souhaité
- Attention aux essences choisies et pourquoi pas pour les enfants du printemps un arbre qui fleuri à ce moment là?
- Prévoir les plantations en racines nues en hiver pour optimiser le coût
- Mettre un tuteur aux arbres sur lequel on notera les prénoms des enfants sur des rondelles de bois pyrogravées
- Faire une fête au printemps pour inaugurer ces plantations
- Et au final, offrir un document avec photo de l'arbre choisi pour chaque enfant participant

Conférence du 11 novembre

Qui aura lieu le 18 novembre à 20h salle Camille Claudel

Le thème sera « L'année 1914 »

Avec notre conférencier habituel, Eric Labayle !

Compte rendu réunion du 08/10/2022 – Horaires éclairages publics

Étaient présents

Fabien Barreau-Adèle Denis-Martine Léon-Marc Badiller-Jean Nobileau-Jean Pierre Hardouin-Jean Claude Meneau-Sophie Babin

Point sur les horaires des lampadaires publics.
Il y a 25 armoires sur la commune.
Sur la majorité des armoires le réglage est de 5h30-23h.

Proposition.
Différents horaires sont prévus.
Pour les hameaux 6h30-20h
Les zones à plus forte densité 6h-21h
Le centre 6h-22h
Il y a aussi une possibilité d'extension le week-end.
Pour La Chapelle, difficile de faire le bon réglage car certains lotissements sont inclus dedans.
Une autre réunion plus approfondie est prévue je vous enverrai prochainement la date.

Compte Rendu groupe de travail sur le « Poumon Vert » Du 10 Octobre 2022 à 10h30

Elus présents : Adèle DENIS, Martine LEON, Sophie BABIN, Jean NOBILEAU, Jean-Claude MENEAU, Jean-Pierre HARDOUIN, Marc BADILLER et Fabien BARREAU

La réunion a été réalisée en 2 parties

1ere partie : échanges et attendus sur ce projet (en mairie)

Jean-Pierre HARDOUIN et Fabien BARREAU présentent les enjeux de ce projet, augmentation des places de stationnements en bas de la chapelle avec l'aménagement du parking existant, création de wc publics, aménagement d'une plateforme pour que les bus et poids lourds puissent faire demi-tour et ne pas emprunter les ponts. Et enfin, le cœur du projet, un aménagement du terrain acquis par la commune à Mr POPLIN pour que les gens puissent venir s'y détendre, pique-niquer etc.. L'aménagement des stationnements serait calqué sur celui des Chanvrils pour garder une harmonie visuelle.

2eme partie : Visite sur place pour visualiser le périmètre de l'opération et constater le travail à accomplir.

Pour conclure, Jean NOBILEAU doit établir sur croquis un plan d'aménagement.

Compte rendu du 6/10/2022 pour le groupe école

Étaient présents : Iona, Come, Marco, Sophie, Adele, Valerie A. , Jean Serge, Anais.

Point sur les travaux en cours à l'école :

Le plombier est venu fin septembre pour faire un point sur ce qu'il reste à changer au niveau des sanitaires. Il a été commandé une cuvette chez les grands car elle est fêlée, et 12 réservoirs complets, car beaucoup de petites réparations dues au calcaire, choix des 12 réservoirs qui sont réparés avec des vis ou du fils de fer... Nous demandons la le remplacement complet du bloc réservoir.

Concernant l'eau, elle est très calcaire, il va falloir faire une demande savoir si on a l'autorisation de mettre un adoucisseur.

Monsieur claveau doit nous fournir un devis pour modifier les néons en LED pour la totalité de l'école.

Nous avons reçu un devis de l'entreprise BV2I pour l'isolation des deux classes de l'extension. CE2 et CM1, devis qui s'élève à 5874,25 euros TTC. À la lecture de ce devis, nous avons un doute si c'est pour les deux classes ou seulement une seule. Il faut se faire préciser ce point.

Nous sommes dans l'attente d'un devis pour des films « UV » contre la chaleur à poser sur les vitres, comme c'est déjà le cas sur plusieurs vitres côté parvis de l'école. Devis en attente

Concernant les fuites au plafond : fuites récurrentes au niveau du toit : problèmes zong et toits terrasse. Marc a fait venir fin juillet, une entreprise, depuis pas de nouvelles. Peut-être relancer ou voir avec quelqu'un d'autre.

Avec les fuites du plafond on se dit qu'il serait peut-être possible de voir s'il était possible d'utiliser ces fuites ou l'eau du toit pour remplir les chasse d'eau ? (Idée)

Il faudra associer la commission bâtiment à ce groupe de travail école.

Concernant la cour maternelle : mauvais état du sol, la visite d'un expert de l'assurance, pour savoir si c'était une malfaçon ou pas, traîne et nous avons le même expert que l'entreprise qui avait fait les travaux... Cela va donc être compliqué.

Côme dit que vu la surface s'il fallait refaire toute la cour cela nous coûterait très cher. Ne faut-il pas déjà envisager de reboucher les trous ? et voir pour drainer l'eau. Voir également pour un emplacement pour le préau qui a été réclamé par les parents d'élèves (voir avec les instit).

Prochaine réunion le 18 /10 à 19h30 à l'école. A faire pour la prochaine réunion : lecture des dossiers de France relance (savoir si nos travaux sont éligibles et comment ça marche).

Anais demande les devis pour les films UV et les devis à Monsieur Claveau pour les led (plafonnier).

Iona : appelle les autorités en charge pour savoir si nous avons l'autorisation pour Ecole Cantine de mettre un adoucisseur.

Marco : relance l'étanchéité ou trouve un autre.

Voir avec Jean-pierre pour drainer l'eau de la cour peut-être voir avec TPPL ou eurovia ?

Compte rendu de la réunion du groupe école du 18/10/22

Étaient présents : Iona, Marco, Jean Serge, Adele, Anais.

Plomberie : le devis a été signé est parti en commande pour cuvette et réservoir plus proposition du plombier de mettre des détecteurs robinet chez les grands. (On espère un changement pendant les vacances si les pièces sont reçues)

Calcaire : Iona a contacté la DDP, mais c'est l'ARS qui gère pour répondre à la question d'autorisation de pose d'un adoucisseur. Elle a contacté l'ARS mais est en attente de réponse a son mail.

Film UV chaleur (filtre infrarouge) : anais n'a pas reçu le devis pour l'école. Elle a commandé un film de 2 m par 40 cm afin que Côme réalise un test sur l'efficacité en terme de chaleur, elle relance pour le devis.

Fuite plafond : un étancheur (CLS étanchéité) est venu mercredi dernier, il n'est pas optimiste. Les terrasses sont très endommagées. Ruissellement sur le mur, solin non adapté, etc... il doit revenir avec un spécialiste toit terrasse et zing pour pouvoir faire un devis. Il y a un problème avec le zinc et des pointes qui remonte et perce le zinc. (une centaine de trous ont été observés). Il faut envoyer les plans de toutes les tranches.

Préau cours maternelle : voir les instit pour l'emplacement et le style de préau.

Pendant les vacances demander aux agents de reboucher les trous. Pas vu Jeanpierre pour demander une entreprise en charge du drainage de la cour.

Lecture commune des dossiers France relance et dossier de l'école de Langeais.

Demander à Christele de nous aider à décoder le dossier France relance.

Pour avoir des subventions il faut demander :

Le FEDER, le CRST (région), France relance (état) et CEE (direct énergie ou total ou autre / plan vertigo)

Il faudra faire faire un diagnostic par un bureau d'études car il y a des demandes précises dans le dossier de l'aide France relance.

Le devis pour les LED par M. Claveau est toujours en attente.

Anais contactera la mairie de Langeais pour avoir des infos sur le montage du dossier France relance.

Nous avons reçu un devis de la part de TCA acoustique pour l'isolation phonique de la cantine (+ de 6000€). Ce projet peut-il rentrer dans le dossier France relance ???

Nous décidons de réunir la **commission bâtiment et la groupe de travail école le samedi 5 novembre** pour la suite.

Réunion organisation fête de Noël 2022.

Ce 11 octobre 2022 Étaient présents : Fabien Barreau, Anaïs Szyman, Adele Denis, Martine LEON, Valérie Aucher, Stephane Alphonse, Denis Lemesle, Marie-José Javelot.

Point sur l'organisation proposée par l'ape et Anaïs : le spectacle offert par l'ape aux enfants de l'école sera un spectacle de magie. Il aura lieu à 10h30 dans la salle polyvalente pour 45 minutes. Le fait d'avoir réservé tard à donner à l'ape moins de possibilités et oblige à réorganiser la fête habituelle. ce qui n'est pas si mal...

L'idée est d'organiser un marché de Noël qui a été réclamé par les habitants depuis plusieurs années, sur toute la journée de 10 heures à 16h.

L'après-midi sera proposé des jeux pour les enfants dans la salle polyvalente et ainsi Qu'un pôle Restauration pour le midi.

La mairie paye les achats des asso, les bénéfices de la journée seront reversés à l'APE pour l'école

La commission décide que les emplacements pour les exposants du marché seront gratuits. Les exposants vont pouvoir envoyer un mail à la mairie pour postuler. Muriel fera en réponse un envoi d'un formulaire avec une date maximum de retour pour le 15 novembre afin que la commission choisisse qui seront les exposants.

Nous allons contacter plusieurs exposants déjà connu par les membres de la commission, ainsi que les producteurs et artisans de la commune.

Il a été réservé neuf barnums à la communauté de communes, mais Rivarennaises en a besoin pour le vendredi soir. Denis se propose d'aller les chercher le vendredi soir pour être sûr de les avoir dès le samedi matin.

Pour les animations, la Poule Couasse est disponible et fera les fouées, les Cheillennes s'occuperont du vin chaud et des boissons chaudes des cafés/thé et le Feu De St Jean s'occupera des boissons froides (soft, bière), l'accueil ados pourra tenir un stand de Barbapapa et de brochettes de bonbons s'ils sont disponibles, et l'ape pourra tenir un stand de pêche à la ligne.

L'après-midi pour les ateliers dans la salle polyvalente, nous avons déjà réservé la maquilleuse, nous sommes en attente du devis pour un animateur magie, nous cherchons éventuellement un animateur pour des jeux de société ou jeux de cartes, le conseil municipal des sages pourrait proposer un atelier arts plastiques, s'ils sont d'accord et nous proposerons une table de coloriage sans animateur.

La commission propose de faire venir un manège pour occuper les plus petits qui seraient moins intéressés par les ateliers de la salle.

Maëlle de familles rurales viendra tenir un stand dans la salle poly pour expliquer l'espace de vie social.

Pour la communication, Lora, la stagiaire a fait une proposition d'affiche. Très chouette ! Il faudra changer le nom, et mettre Cheillé en fête ! Et faire ressortir marché de Noël

Pour la couleur, les membres de la commission la trouve trop sombre, faire une proposition avec d'autres couleurs. Ajouter un bandeau en bas avec écrit organisé par la mairie en collaboration avec les associations du village.

Il faudra penser à contacter la nouvelle république, et faire de la diffusion sur le site Internet. Facebook et publier sur infos du ridellois, potins du bouchardais.

Pour l'annonce sur Facebook, il faudra noter que l'on souhaite de l'artisanat et des produits locaux.

Pour la répartition des tâches :

Martine demande à place des muses si elle est disponible

Denis demande à Alexis Foucher pour le miel s'il est disponible

Valérie demande au conseil des sages s'ils sont d'accord pour tenir un stand arts plastiques dans la salle des fêtes

Adele se renseigne auprès de artannes pour un producteur des huîtres

Fabien se renseigne pour les Saucissons.

Anais se renseigne pour les Fromage.

Stephane se renseigne si Melina et les Badiller peuvent venir exposer, et si le foot truck « pizza turone » es disponible.

Anais demande à la Accueil Ado s'ils sont disponibles.

Marie-Josée doit envoyer le formulaire de la mairie de Lille Bouchard pour avoir un exemple

Anais se renseigne pour les Marron Chauds et le manège

Voir avec Muriel pour faire une demande de réservation de 10 grilles à Azay le Rideau.

Il a été proposé de commander deux barnums pour la commune sur le budget « fête et manifestations », afin d'être un minimum autonome lorsqu'on organise une fête.

Stephane et Denis doivent envoyer les noms des fournisseurs des associations qui en ont acheté récemment.

Prochaine réunion, le 15/11/2022 à 20h30, pour définir les emplacements (sur plan) et choisir les exposants du marché, et verrouiller l'organisation.

Merci à tous pour votre présence.

TOUR DE TABLE

Jean-Claude MENEAU félicite Pierre AUDENOT pour l'entretien du fossé de la Rousselière.

Anne-Sophie FERNANDES :

- donne les remerciements de Valérie RIBREIRINHO à Adèle DENIS pour la préparation de la fête d'Haloween
- a commandé les colis des Aînés, auprès d'un distributeur local 3 270 € (60 colis doubles et 76 simples)
- annonce 3 inscriptions à la Forêt des naissances
- rappelle la conférence sur l'année 1914, le 18 Décembre à 20h00 à la salle Camille Claudel

Anaïs SZYMAN :

- informe de la prochaine édition de la Feuille du Chêne pour début janvier,
- rappelle la cérémonie des vœux du Maire le 20 Janvier 2023
- alerte d'une demande de soutien du Comité contre la fermeture de l'hôpital de Chinon

Iona GUEST

- signale que la Rouère (en bas des Acacias) est pleine de détritus. *Voir qui sont les propriétaires joignant.*
- remercie pour les votes « Budget Participatif » auprès du Conseil Départemental, pour le projet de jardin sensoriel à Cheillé et appelle à plus de votes,

Damien VANWATERLOO demande quand les illuminations seront posées ? pour le 10 Décembre.

Jean-Serge HURTEVENT demande quand la rue du Parc sera rouverte à la circulation ? *dès que possible, il faut remettre les panneaux en fonction de l'arrêté circulation existant.*

Valérie AUCHER demande quand les factures cantine de septembre vont arriver ? *La facturation Communale a été faite transmise au SGC de Chinon, qui l'a prise en charge et les fichiers ont été envoyés au centre éditique chargé de les éditer et envoyer à chaque famille. Pour information la facturation d'octobre a aussi été réalisée.*

Adèle DENIS rappelle la dangerosité du mini giratoire rue de l'Île Bouchard. *Il faut appeler la gendarmerie pour intervention.*

Rodolphe PARMENTIER dit que Sophie BABIN annonce les plantations (ANVALIA et la Palette Végétale) dans la Traverse, courant décembre.

Prochaine réunion le **07 Décembre 2022**

Délibérations prises le 09/11/2022

2022-083	ADMISSION EN NON VALEURS DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2022
2022-084	BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2022-003
2022-085	BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2022-004
2022-086	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS
2022-087	C.C.T.V.I. – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EAU POTABLE
2022-088	C.C.T.V.I. – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
2022-089	C.C.T.V.I. - CONVENTION OCCUPATION PARTIELLE DES LOCAUX AFFECTÉS A L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « ACCUEIL DE LOISIRS DE CHEILLÉ »
2022-090	C.C.T.V.I. – APPROBATION RAPPORT DE LA CLECT DU 07/06/2022 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ENFANCE JEUNESSE » DES COMMUNES DE LA CHAPELLE AUX NAUX ET DE LIGNIERES DE TOURAINE
2022-091	DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET
2022-092	ACQUISITION PARCELLE ZK 43
2022-093	DÉCISIONS DU MAIRE

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie	Pouvoir à R. PARMENTIER	GUEST Iona	
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	Pouvoir à A-S. FERNANDES
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	
HARDOUIN Jean-Pierre	Pouvoir à J-C. MENEAU	PASQUALIN Côme	
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	Pouvoir à V. AUCHER
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine		VANWATERLOO Damien	
NOBILEAU Jean			